

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LUNDI 19 FEVRIER 2024

Délibération n° 24/07 relative aux subventions et contributions diverses 2024

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes du lundi 19 février 2024 et après avis du Bureau réuni le 15 janvier et le 5 février 2024,

DÉCIDE,

D'accorder une subvention pour :

Association Hôtellerie-restauration montoise – « Asperge en fête 2024 »	Subvention	1 000,00 €
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest	Cotisation	38,42 €
GIP Agrolandes développement (2023)	Cotisation	6180,00 €
Aqui O Thermes	Adhésion	750,00 €
Association des magistrats du Tribunal de Commerce - Mont de Marsan	Subvention	5 000,00 €
Réseau Entreprendre Adour	Subvention	1 500,00€
Xylofutur	Cotisation	837,60 €

ET DONNE

Délégation au Président de la CCI afin d'effectuer toutes les formalités en vue de la mise en œuvre de cette délibération.

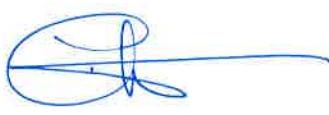
Voix pour : 34

Voix contre : 0

Abstention : 1

Fait à Mont-de-Marsan, le 21 février 2024

Le Président



François LAFITTE



CCI LANDES